



Association locale indépendante de tout intérêt ou groupement, au service des consommateurs depuis 1982

Avril 2021

CONDENSÉ DE L'ENQUÊTE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS EN VAL-DE-SEINE

Afin d'harmoniser la collecte des déchets sur son territoire et d'amortir, pour l'administré, les hausses à venir des taxes nationales, la communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) **a réduit, depuis le 1^{er} janvier 2021, la fréquence des collectes de déchets**, essentiellement dans les quartiers pavillonnaires des zones Est et Ouest. S'en sont suivis des débordements de bacs et des appels auprès des mairies. **Ce changement brutal a surpris, provoqué gêne et parfois mécontentement.**

En tant qu'association d'information et de défense des consommateurs, l'UFC-Que Choisir Val-de-Seine a décidé d'interroger ses adhérents durant la première quinzaine de février en leur envoyant un questionnaire. **Dans cette période de temps très limitée, l'association locale a obtenu 133 réponses, dont 118 concernaient 35 communes desservies par GPS&O.**

De façon générale, la diminution de la fréquence des collectes est considérée comme une **baisse de la qualité des services.**

Analyse des résultats et suggestions des répondants

Dans les zones Est et Ouest de GPS&O, où la réforme est appliquée, 90 % des foyers ne bénéficient plus que d'un seul ramassage par semaine des **ordures ménagères**. Même si la plupart des personnes concernées déclarent s'en accommoder, 26,5 % d'entre elles déplorent cependant d'être contraintes, entre deux passages, de stocker des sacs de déchets hors du bac, avec les odeurs inhérentes. Le risque hygiénique nous a été signalé plusieurs fois, surtout durant les périodes chaudes.

La réforme pour les **recyclables** concerne essentiellement la zone Est. La collecte y est passée massivement d'un enlèvement hebdomadaire à un par quinzaine.

Globalement, **restreindre à un ramassage bimensuel entraîne de vives réticences**. Plus de 40 % des foyers concernés précisent avoir même modifié leur tri au point, par exemple, de mettre du recyclable dans la poubelle générale. La majorité (62 %), considère que la réduction des collectes de recyclables n'est pas cohérente avec l'objectif d'amélioration du tri sélectif.

Pour prendre en compte la diminution des collectes de recyclables, il faut agir sur la production individuelle issue, pour beaucoup, des emballages alimentaires et des livraisons. Avant d'inciter les particuliers à diminuer leurs déchets, commençons par enjoindre aux industriels et commerçants de tout type de **réduire les suremballages**. Sur ce thème, l'association a demandé à ses adhérents s'ils étaient prêts à utiliser moins d'emballages lors de leurs achats. Il y a là un consensus très important, avec **93 % de oui**. D'ailleurs, lors de leurs achats en magasin, ils souhaitent pouvoir laisser sur place les suremballages.

Par contre, **le vrac alimentaire**, qui est une solution pour limiter les déchets, ne fait pas l'unanimité pour des raisons d'hygiène. Il faut renforcer la confiance des consommateurs envers cette pratique.

Très concernés aussi par le tri des plastiques, les répondants souhaitent pouvoir en **mettre davantage dans le bac des recyclables** (boîtes et pots alimentaires comme ceux des yaourts, capsules...). Mais avant tout, il est proposé de **renforcer ces actions par des mesures complémentaires** :

- éliminer l'utilisation de plastiques (retour aux bouteilles de verre, consigne, remplacement le plus souvent possible du plastique par du carton),
- mettre en place une sorte de consigne pour le retour des bouteilles plastiques,
- demander à l'industrie plus d'efforts pour réduire l'utilisation des plastiques,
- faire payer une écotaxe aux sociétés qui continuent à utiliser du plastique, chaque fois qu'il peut être remplacé par une matière recyclable et d'origine renouvelable.

Pour aider la population à diminuer les déchets, des **formations et des ateliers thématiques** sont demandés.

La **collecte du verre** n'est pas encore uniformisée. Les responsables de GPS&O laissent entendre qu'on tendrait vers une disparition du porte à porte au profit de l'installation de conteneurs. Or, 79 % des personnes interrogées déclarent disposer de ce ramassage pour les verres et 97 % d'entre elles ont ce service assuré par GPS&O. Cette possible suppression suscite quelques inquiétudes et interrogations.

La situation est plus complexe pour les **encombrants**. Les besoins apparaissent très différents selon le lieu géographique, le type d'habitation, la composition de la famille.

Dans la zone Est, où la grande majorité des habitants disposaient d'un enlèvement mensuel, le passage à trois par an n'est guère apprécié.

Au Centre (où 6 % des répondants n'ont aucun ramassage des encombrants) et à l'Ouest, la situation reste disparate : certains disposent désormais de la collecte sur rendez-vous. Mais les gens préfèrent rester sur un enlèvement régulier, 76 % d'entre eux optant pour **une périodicité supérieure à trois fois par an**.

Les répondants ont souvent également exprimé la crainte que la baisse des collectes, notamment celle des encombrants, provoque une augmentation des dépôts sauvages.

Les changements de fréquence des **déchets végétaux** concernent surtout la zone orientale. La moitié de ceux qui bénéficient de l'enlèvement de ces déchets sont passés d'un rythme de collecte hebdomadaire à toutes les deux semaines pour 2021. Si cette fréquence devient la norme, les concernés déclarent à l'unanimité en être gênés et mécontents. Certains en dénoncent **les incohérences** :

- la diminution de fréquence de collecte et la limitation des quantités de dépôts autorisés vont amplifier les difficultés en période de tonte, de taille des haies ou de chute des feuilles. Plusieurs répondants suggèrent **d'augmenter la limite** des quantités enlevées par collecte ou d'avoir l'option de **l'enlèvement sur demande**,
 - l'amplitude de la **période** de ramassage a été, de plus, revue à la baisse et se trouve en décalage des saisons.
- À noter par ailleurs que, même si la stratégie de GPS&O est d'imposer le bac comme contenant, **les sacs restent largement plébiscités** par les usagers pour l'enlèvement des végétaux. Ils prennent moins de place lorsqu'ils ne sont pas utilisés et permettent de moduler les volumes.

Le **compostage** est déjà pratiqué par 55 % des répondants. Des réticents estiment ne pas être suffisamment informés pour «se lancer» et souhaitent une formation. Plusieurs évoquent des nuisances pouvant provoquer des tensions avec le voisinage (odeurs, nuisibles). D'autres enfin, signalent que l'utilisation d'un bac de compost leur apparaît incompatible avec des périodes d'absence prolongées du domicile.

Dans le questionnaire, il était demandé aux contributeurs s'ils étaient prêts à faire des **portages** vers les déchetteries, végéteries ou conteneurs de verre communaux.

Entre 40 et 60 %, selon le type de déchets, sont d'accord, mais ceux qui refusent ont des arguments très forts, comme l'âge ou la maladie qui peuvent rendre des personnes inaptes à porter des charges lourdes, le manque de véhicule adapté, les difficultés d'accès ou de stationnement, la saleté des lieux, le risque pour les pneus (verre) et l'attente en déchetterie. L'utilisation de véhicules personnels est jugée aussi incompatible avec la nécessité de réduire **la pollution atmosphérique**, surtout si cela remplace des camions de ramassage fonctionnant au gaz ou à l'électricité.

Pour compenser la diminution de la fréquence des collectes, GPS&O propose l'utilisation de **plus grandes poubelles**. Beaucoup ont fait cette demande, principalement pour les recyclables.

Cependant, augmenter la taille n'est pas toujours possible, par manque de place au sein des habitats, même collectifs. Cela s'ajoute en effet à l'augmentation du nombre de bacs. L'encombrement des trottoirs serait accru, avec le risque de faire tourner au gymkhana le trajet des piétons, d'autant plus que les collectes de l'après-midi provoquent une occupation plus longue des trottoirs, surtout si les usagers mal adaptés aux nouvelles dates ratent un enlèvement. Il faut éviter ce problème car les dates sont plus difficiles à suivre. Il serait d'ailleurs apprécié de trouver sur internet **les prévisions locales d'enlèvements** sur l'année.

Enfin, en questionnant sur les **couleurs des bacs**, il nous est apparu que la stratégie adoptée par notre communauté urbaine de remplacer simplement les bacs au fur et à mesure ne semble pas suffisante pour atteindre l'harmonisation préconisée par l'ADEME (agence de la transition écologique), dans la perspective d'une normalisation européenne. On signale six couleurs différentes pour les ordures ménagères, quatre pour les recyclables et même trois pour les verres.

Au-delà des problèmes objectifs que pose cette réforme, le **manque d'information et de concertation** avec la population apparaît souvent dans les commentaires. Seuls 23 % des répondants des zones Est et Ouest, concernés par les changements de fréquences, estiment avoir été préalablement informés, et encore, pour certains, quelques jours seulement avant leur entrée en vigueur.

Ce manque d'informations et de concertations avec la population a heurté d'autant plus que cette réduction des collectes ne va pas pour eux dans le bon sens. Elle est jugée trop forte et trop brutale, avec des **dates de prélèvement parfois mal commodes**, comme celle des enlèvements des encombrants début août sur trois prévues par an.

À tout cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas de **diminution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). Les administrés demandent que le calcul des taxes prenne en compte la quantité des déchets rejetés par les occupants du logement. Ils souhaitent aussi une harmonisation des taxes TEOM au sein de la communauté urbaine dont les **montants varient de 4,04 % à 10,9 %** selon les communes.

Certains se plaignent de **surcoûts pour leur copropriété** car les changements de dates et d'horaires ne rentrent pas dans les contrats avec leurs prestataires.

Les conclusions et recommandations de l'UFC-Que Choisir Val-de-seine

À partir de son enquête, l'association locale a tenté de **dégager un consensus** sur le service attendu pour le ramassage des déchets, en formulant des souhaits d'amélioration de cette filière dans un budget contraint.

Une collecte par semaine est préconisée **pour les ordures ménagères**. Les administrés peuvent jouer sur la taille des poubelles pour augmenter leurs capacités de stockage. Il faut rappeler l'importance de diminuer ces produits pollués que l'on doit incinérer.

Le cycle de ramassage **des recyclables** ne doit pas être diminué, avec un compromis pour **un passage par semaine**. Néanmoins, **la quantité** de produits recyclables est globalement appelée à baisser, grâce à la limitation des conditionnements et emballages.

Pour **le verre**, la dangerosité de ce produit et une procédure de recyclage globalement satisfaisante militent pour le **maintien d'une collecte à domicile**. Sa suppression serait préjudiciable aux administrés modestes ou âgés, ainsi qu'aux personnes sans moyens de portage en dépôt.

Le rythme **d'une fois par semaine** dans les secteurs qui disposent du ramassage couplé avec le recyclable pourrait être maintenu, et une cadence **d'une fois tous les 15 jours** adoptée dans les autres secteurs.

S'agissant **des encombrants** il faut, là aussi, tenir compte des personnes âgées ou aux moyens limités (en véhicule) qui ne peuvent transporter ce genre de déchets vers les centres spécialisés.

Un passage tous les deux mois avec restrictions de poids (colis de moins de 50 kg) et de dimensions (moins de 2 m) concernerait l'essentiel de la population. Au-delà de cette limite, offrir la possibilité, pour ceux qui ont beaucoup de déchets, de les faire enlever **sur rendez-vous**.

Les errements actuels sur **les déchets végétaux**, avec de la verdure mise à l'incinération, doivent être proscrits. Il existe aujourd'hui **deux modes de conditionnement**, ayant chacun ses avantages et ses inconvénients :

- **les sacs spéciaux** doivent être maintenus, comme le demandent la moitié des répondants à l'enquête. La limitation intervenue l'an dernier à trois sacs maximum et un fagot doit disparaître,
- l'utilisation de **poubelles spéciales**, dont la mise en place est en cours dans certaines communes, doit rester possible car elle permet d'assurer à longueur d'année un nettoyage régulier des jardins, allées et plantations. **La fréquence de ramassage doit être adaptée** à la saison avec un ramassage par semaine en périodes de pousse et de chute des feuilles et un ramassage plus espacé le reste du temps.

Tout le monde est d'accord pour considérer **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** actuelle, basée sur le foncier (valeur locative), comme **injuste et incohérente**. L'UFC-Que Choisir Val-de-Seine propose donc d'introduire, d'une part, **une base fixe applicable à tous et**, d'autre part, **une taxation modulée sur la quantité et le type de déchets**.

Dans ses études précédentes, l'association avait évoqué la solution de la **taxation au volume**, prenant acte d'expériences pratiquées par ailleurs, en suggérant de faire un test dans quelques communes. Cela peut paraître compliqué, mais, de fait, il suffit de **taxer selon la taille des poubelles**, déterminée par chaque cellule familiale selon ses besoins pour chaque usage.

Les déchets ménagers, appelés à être incinérés, doivent à terme diminuer. L'incinération est polluante et coûteuse. **La poubelle** correspondante doit être **taxée fortement** pour inciter les consommateurs à la réduire.

La taxation du bac de déchets recyclables doit tenir compte de la réutilisation de ces déchets. Elle devra être établie à **un prix intermédiaire**, moins élevé que celui des ordures ménagères.

Si une base fixe d'équilibre de la filière décidée par le GPS&O paraît nécessaire (tout n'est pas modulable), cette proposition de taxation au volume des deux poubelles (déchets ménagers et recyclables) a le mérite de motiver et d'inciter les administrés à consommer mieux en limitant leurs déchets.